

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1236

présenté par
M. Barrot et M. Lescure

ARTICLE 27 SEPTIES

À l'alinéa 9, après le mot :

« banque »,

insérer les mots :

« et en services de paiement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.